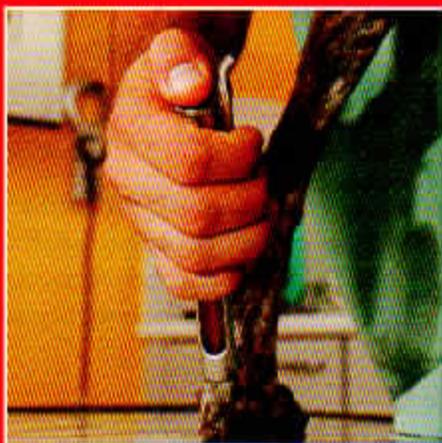


LE MOT
DE
L'AFVAC

Les médecines alternatives ont-elles leur place en médecine vétérinaire ?



© François Gagnier-Ait

Les médecines alternatives se sont largement développées en médecine vétérinaire, en particulier par une généralisation de l'application à l'animal de celles qui sont utilisées chez l'Homme.

L'homéopathie : un précurseur

L'homéopathie a été la première à faire sa place contre la médecine scientifique, non seulement parce que sa création par Hahnemann (1796) était un peu antérieure à l'abord rationnel des sciences de la vie, mais parce qu'elle a bénéficié d'avantages multiples de la part des Pouvoirs publics : dispense d'AMM pour autoriser l'utilisation de ses produits, remboursement des médicaments et des soins. Même désavouées par une analyse scientifique,

les médecines alternatives gardent une grande valeur dans l'opinion, plus portée sur l'ésotérisme que sur le rationalisme.

Les produits d'origine végétale sont souvent considérés comme forcément efficaces et sans danger. Certes la phytothérapie a fait l'objet de travaux souvent de bon niveau dans le milieu pharmaceutique humain.

Mais l'extrapolation à l'animal ne saurait être automatique.

Par exemple, l'administration à des animaux de rente producteurs de denrées, dans lesquelles on ne connaît pas les concentrations accumulées, peut avoir des conséquences beaucoup plus lourdes !

Constituer des dossiers d'AMM

Bien évidemment, certaines de ces médecines, surtout lorsqu'elles comportent des actes ou des produits qui agissent sur l'organisme, ne sont peut-être pas totalement sans intérêt.

Pendant, la logique appliquée à la médecine rationnelle est que sa validation comporte au moins trois volets qui sont à la base de la constitution des dossiers d'AMM : une justification des effets produits sur l'organisme, une évaluation des risques et la démonstration de l'efficacité.

La médecine scientifique a été un élément moteur considérable pour l'avancée dans la découverte de la biologie.

Les médecines alternatives n'étant pas soucieuses de valider leur efficacité présumée sur les phénomènes biologiques normaux et pathologiques se dispensent de cette démarche, qui d'ailleurs risquerait plus de démentir leurs prétentions que de les valider. Cette dispense n'est pas justifiée.

Henri Brugère,
Pr honoraire de l'ENV Alfort

LE BILLET Meilleurs Vœux !

E. Guaguère, Président de l'AFVAC

PratiqueVet fête son numéro 100 en ce début d'année !

Que vous soyez abonné, lecteur, partenaire voire simple curieux, PratiqueVet vit grâce à vous. Les activités de nos Sections Régionales, de nos Groupes d'Étude et de nos revues dépendent de tous les acteurs de l'AFVAC.

L'AFVAC, au service des praticiens, a toujours comme objectif en 2013 de proposer une formation continue adaptée à tous les vétérinaires, généralistes et spécialistes.

Permettez-moi de vous présenter nos meilleurs vœux de réussite professionnelle et personnelle pour 2013.

Croyez en nos sentiments cordiaux et dévoués. ☐